

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2017-2018



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTATION TECHNIQUE NATIONALE

La réglementation technique nationale est divisée en 3 parties :

- Le règlement technique Gymnastique Acrobatique 2017-2018 ;
- Les lettres FFGym GAc de la saison 2017-2018 ;
- La brochure des programmes GAc Édition juin 2017.

Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique 2017-2018. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2017-2018.

Cette lettre annule et remplace les *lettres d'information de la GAc* éditées pendant la saison 2016 - 2017. Elle pourra être complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

Le règlement technique et les lettres FFGym GAc sont complétés par la brochure des programmes compétitifs GAc édition juin 2017.

AUTRES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

La réglementation technique nationale doit être complétée par :

- **Le code de pointage FIG 2017-2020** (dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et le règlement technique, c'est le règlement technique qui prévaut pour les compétitions françaises) ;
- **Les tables de difficultés 2017-2020**, version actualisée 2017. Ces nouvelles tables de difficultés sont entrées en vigueur, de nombreux éléments ont été supprimés, ce qui implique qu'ils n'ont plus le droit d'être réalisés, sauf indication contraire dans les newsletters FIG (cf. ci-dessous) ;
- **Les newsletters FIG** : seules sont valables les newsletters du cycle en cours, c'est-à-dire à partir de la newsletter du 11 octobre 2016.

DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Tous les documents concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral www.ffgym.fr se connecter à MONCOMPTE puis *compétition / base documentaire / GAc*.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- Le guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Des tutoriels pour remplir les cartes de compétition et comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELJU / ELSE ;
- La grille des éléments libres des catégories NAAV et ELES ;

CALENDRIER 2018 DES ÉPREUVES SÉLECTIVES



SÉLECTIVES RÉGIONALES : FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B

14-15 avril : date limite pour l'organisation des épreuves sélectives régionales pour le Trophée Fédéral.



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES : FILIÈRES NATIONALES A, B ET ÉLITE



Dates	Inter-région organisatrice	Région organisatrice	Inter-régions participantes
27-28 janvier	Est	Grand Est	Est Sud-Est Nord
10-11 février	Ouest	Pays de la Loire	Ouest Sud-Ouest Nord
17-18 mars	Sud-Est	Auvergne-Rhône-Alpes	Sud-Est Est Sud-Ouest
31 mars-1 ^{er} avril	Sud-Ouest	Occitanie	Sud-Ouest Ouest Sud-Est
14-15 avril	Nord	Île-de-France	Nord Est Ouest

QUALIFICATIONS AU TROPHÉE FÉDÉRAL ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE



QUOTAS POUR LE TROPHÉE FÉDÉRAL

La meilleure unité de chaque catégorie dans chaque région est qualifiée pour le Trophée Fédéral.

Les quotas supplémentaires seront définis par la CNS au prorata du nombre de participants dans chaque catégorie et par région.

L'engagement dans la filière fédérale doit être réalisé avant le 10/01/2018.

Les quotas par catégorie et par région seront publiés le 31/01/2018.

La Guadeloupe, la Martinique et l'Île de la Réunion peuvent sélectionner chacun 12 unités au total toutes catégories confondues et selon les modalités qui leur sont propres.



MINIMA ET NUMERUS CLAUSUS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES FILIÈRES NATIONALES A ET B (NIVEAU DE PRATIQUE PERFORMANCE)

Filières	Catégories	Minima	Numerus clausus				
			Duo F	Duo H	Duo Mx	Trio F	Quatuor H
Nationale A	Avenir	22,5 points	12	12	12	12	12
	Toutes Catégories d'âge	44 points	12	12	12	12	12
Filières	Catégories	Minima	Duo F	Duo H/Mx	Trio F	Quatuor H/Mx	
Nationale B	Toutes Catégories d'âge	20 points	15	15	15	15	
	8-15 Ans	19,5 points	15	15	15	15	



SÉLECTIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

Filières	Catégories	Minima
Élite	Espoir	46,5 points
	Junior	70 points
	Senior	71 points



COMPOSITION DES ÉQUIPES FFGym

Une équipe est composée au minimum de 2 unités différentes (duo, trio ou quatuor).
Les gymnastes de ces 2 unités constituent l'équipe de base.

Une unité joker de n'importe quel type (duo, trio ou quatuor) peut être ajoutée :

- La formation joker est composée obligatoirement de gymnastes différents de l'équipe de base ;
- Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule unité et une seule équipe, que ce soit dans la même fédération ou dans deux fédérations différentes (scolaire et fédérale) ;
- L'ensemble des gymnastes de l'équipe doit être licencié dans le même club ;
- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite ;
- Si le joker permet de constituer une équipe contenant les 3 types d'unité duo, trio et quatuor, un bonus de 1 point est attribué à l'équipe.

Remarque : La composition des équipes UNSS est conforme à la réglementation UNSS.

CALCUL DE LA NOTE FINALE D'UNE ÉQUIPE

La note finale de l'équipe se calcule de la manière suivante :

- Le total de chaque unité est retenu ;
- Le résultat par équipe est établi à partir des totaux de points obtenus par les unités présentes ;
- Les 2 meilleurs totaux sur les 3 (ou les 2 totaux des 2 unités) sont additionnés permettant ainsi de déterminer le classement des équipes ;
- Le cas échéant, le bonus de 1 point est ajouté ensuite au total de l'équipe.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de juges FFG de niveau 1 minimum et de jeunes officiels (jeunes juges certifiés).

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE PERFORMANCE (FILIÈRES NATIONALES A ET B)

Le Championnat de France donne lieu à un résultat par équipe (classement des clubs).

Le classement par équipe est élaboré de la façon suivante :

- Un club ne peut engager au maximum qu'une équipe ;
 - Une équipe fait référence à des gymnastes licenciés dans ce même club ;
 - Dans le cas d'une unité composée de gymnastes issus de différents clubs, le total de points accordé à chaque club est au prorata du nombre de gymnastes licenciés dans le club et composant l'unité (ex : dans le cadre d'un trio, si les 3 gymnastes sont issus de clubs différents 1/3 du total du groupe sera accordé à chacun des clubs d'appartenance) ;
- Une équipe se compose de 2 ou 3 unités (duos et/ou groupes) désignées à l'avance lors des accréditations ;
- Le résultat par équipe est établi à partir des totaux de points obtenus par les unités présentes dans les catégories Nationale B et Nationale A uniquement ;
- Le total de chaque unité est retenu ;
- Pour les catégories de la filière NB, un coefficient de 2 est appliqué sur la note finale de l'exercice pour déterminer le total final pris en compte pour le classement ;
- Pour la catégorie NAAV, un coefficient de 2 est appliqué sur la note finale de l'exercice de qualification pour déterminer le total final pris en compte pour le classement ;
- Les 2 meilleurs totaux sur les 3 sont additionnés permettant ainsi de déterminer le classement des équipes.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE ÉLITE (FILIÈRE ÉLITE)

Le Championnat de France donne lieu à un résultat par équipe (classement des clubs).

Le classement par équipe est élaboré de la façon suivante :

- Un club ne peut engager au maximum qu'une équipe ;
 - Une équipe fait référence à des gymnastes licenciés dans ce même club ;
 - Dans le cas d'une unité composée de gymnastes issus de différents clubs, le total de points accordé à chaque club est au prorata du nombre de gymnastes licenciés dans le club et composant l'unité (ex : dans le cadre d'un trio, si les 3 gymnastes sont issus de clubs différents

1/3 du total du groupe sera accordé à chacun des clubs d'appartenance) ;

- Une équipe se compose de 2 ou 3 unités (duos et/ou groupes) désignées à l'avance lors des accréditations ;
- Le résultat par équipe est établi à partir des totaux de points obtenus par les unités présentes dans les catégories Espoir, Junior et Senior de la filière Élite ;
- Le total de chaque unité est retenu ;
- Les 2 meilleurs totaux de notes sur les 3 sont additionnés permettant ainsi de déterminer le classement des équipes.



PRÉCISIONS SUR LES COMPÉTITIONS NATIONALE A CATÉGORIE AVENIR

NOMBRE DE PASSAGES EN FONCTION DES COMPÉTITIONS

Lors des compétitions sélectives, les unités réalisent 1 passage.

Lors du Championnat de France Nationale A, les unités réalisent 1 passage de qualification + 1 passage de finale selon le nombre d'unités participantes :

Nombre d'unités en qualification	Nombre d'unités sélectionnées pour la finale
+ de 6	6
6	5
5 et -	4

Précisions :

- Les 2 passages (qualification et finale) se dérouleront le même jour ;
- L'ordre de passage pour la finale est l'ordre inverse du classement obtenu aux qualifications ;
- Pour le Championnat de France par Équipe, le total de points lors de la qualification sera pris en compte pour le calcul du total de l'équipe.



DÉROGATIONS

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire d'unités sélectionnées pour le Championnat de France.

JUGEMENT

COMPOSITION DES JURYS

La composition du jury est détaillée dans le règlement technique GAc. A noter qu'il est de la prérogative du juge arbitre, d'intégrer sa note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un second juge à la difficulté peut également être ajouté au jury en cas de nécessité.

CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

La Note d'Exécution (E) et la note d'Artistique (A) pour l'exercice présenté se calculent de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a 2 ou 3 juges, La note E ou A est la moyenne des deux ou trois notes médianes des 2 ou 3 juges. Ensuite cette moyenne est multipliée par 2 pour l'Exécution ;
- Lorsqu'il y a 4 ou 5 juges, la note E ou A est la moyenne des deux ou trois notes médianes des 4 ou 5 juges, après élimination de la plus haute et la plus basse note. Ensuite cette moyenne est multipliée par 2 pour l'Exécution.

TOLÉRANCE DES NOTES

La tolérance d'un écart maximal de 0,3 entre les notes médianes n'est plus requise dans les compétitions internationales. Néanmoins, pour les compétitions françaises, dans les buts d'harmonisation territoriale du jugement et d'accompagnement des juges :

- Respect de la tolérance de 0,3 entre les notes médianes :
 - Pour toutes les compétitions des filières *Fédérales A et B*, et *Nationale B = sélectives et finales* ;
 - Pour toutes les sélectives inter-régionales dans les filières *Nationale A* et *Élite*.
- Non application de cette règle des tolérances pour les Masters et le Championnat de France dans les filières *Nationale A* et *Élite* uniquement.

NIVEAUX D'EXIGENCE POUR LES JUGES GAc

Filières & catégories	Niveau minimal requis	Présence obligatoire	Tolérance
Élite Junior et Senior	4	Pour la ou les journée(s) de compétition où le club est engagé	NON
Élite Espoir	3		
Nationale A Toutes Catégories			
Nationale A Avenir			
Nationale B	2		
Fédérale A et B	1	TF : Par catégorie où le club est engagé	1 ^{ère} année de participation
		FestiGAc : Pour la journée de compétition selon publication du tirage au sort	

ENGAGEMENT DES JUGES

L'engagement du juge par le club n'est plus associé à celui des gymnastes via EngaGym mais se trouve dans le dossier de compétition sous forme d'un lien vers un formulaire en ligne où les informations nécessaires sont à stipuler : nom/niveau/catégorie/...

Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

TENUES

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires.
- Les filles sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Les garçons sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche ou chair sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés.
- Le matériel, tels que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attèle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.



COMPLÉMENT POUR LES FILIÈRES NATIONALE B, NATIONALE A ET ÉLITE

- Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG notamment concernant les pantalons dont la couleur foncée doit être tranchée (art 34.7) et la pudeur des tenues (art 34.9).
- Pour les jupettes, application stricte des règles du Code de Pointage : cf. Annexe 6 Code de Pointage.
- La tolérance concernant le tissu couleur chair (quel qu'il soit : lycra, voile...) est maintenue en France pour la saison 2017-2018.

MUSIQUE

CHRONOMÉTRAGE ET PÉNALITÉS LIÉES À LA MUSIQUE

Le chronométrage commence à la première note de musique (hors "bip" qui n'est pas considéré comme une note) et se termine avec la fin de la musique. En cas de dépassement de la durée autorisée (avec les 2 secondes de tolérance), la pénalité de 0,1 par seconde de dépassement est appliquée.

Si la fin de l'exercice ne coïncide pas avec la fin de la musique, la pénalité de fin avant ou après la musique est appliquée.

Le démarrage de la chorégraphie avant la première note de musique reçoit également une pénalité de 0,3.

MUSIQUES AVEC PAROLES

L'article 32 du Code de Pointage autorise des paroles dans la musique dans un des exercices.

Il est décidé pour les compétitions françaises que l'utilisation d'une musique avec paroles dans un exercice n'est autorisée que pour les catégories suivantes :



- Élite Espoir
- Élite Junior
- Élite Senior

Pour toutes les autres catégories, les exercices sont réalisés en musique, sans parole. La voix peut être utilisée comme instrument et les mots sans signification sont autorisés.

Rappel : la notification de musique avec paroles doit être indiquée sur la carte de compétition.

RÉSULTATS

OBLIGATION DE NOTES POUR CLASSEMENT

Application de l'annexe 7 du Code de Pointage concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.